Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID: 035-213503345-20210419-D382021-DE

## **DELIBERATION**

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNE FOUILLARD

## **SEANCE DU 19 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 13 avril 2021

Affichage:

Du mercredi 21 avril au lundi 21 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Présents: Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Procurations de vote et mandataires: Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

## <u>38-2021 -</u> Administration générale. Formation et désignation des commissions municipales – actualisation.

Vu la délibération n°36-2020 du 16 juin 2020 relative à la formation et à la désignation des commissions municipales,

Vu la démission d'un conseiller municipal en date du 23 février 2021,

Vu la démission d'un adjoint en date du 7 avril 2021,

Vu la démission d'un conseiller municipal en date du 7 avril 2021,

Vu la démission d'une conseillère municipale en date du 8 avril 2021,

Conformément à l'article L2121-22 du C.G.C.T., « le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021 Reçu en préfecture le 21/04/2021

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différe ID::035-213503345-20210419-D382021-DE commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Selon la circulaire du ministre de l'intérieur du 24 mars 2014 , « Les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent ».

L'article L2121-21 du CGCT indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Suite à la démission de trois conseillers municipaux et d'un adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité (29/29), décide :

- De ne pas voter au scrutin secret
- De désigner un nouveau membre pour les commissions suivantes :
  - Aménagement, Patrimoine, Mobilité et Accessibilité (élu de la minorité)
  - Ressources et vie économique (élu de la minorité)
  - Urbanisme et transition écologique (élu de la minorité)
  - Numérique et communication (deux élus de la majorité + 1 élu de la minorité)

Commissions	Membres	Total
Urbanisme et transition écologique	Denis BARD, Arlette GROSEIL-MOREAU, Vincent POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Jean-Michel LE GUENNEC, Priscilla VALLÉE	7
Aménagement, patrimoine, mobilité et accessibilité	Jaroslava JOUAULT, Virginie POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Priscilla VALLÉE	5
Ressources et vie économique	Vincent POINTIER, Damien GEZEQUEL, Jaroslava JOUAULT, Christophe LETENDRE, Laëtitia TORTELLIER, Damien VAN CAUWELAERT, Jean-Michel LE GUENNEC, Sébastien NOULLEZ	8
Numérique et communication	Julie DEGUILLARD, Laëtitia TORTELLIER, Aude MAHÉO, Frédéric PIERRE, Bertrand LEJOLIVET	5

Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE